

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1383 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1383

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 novembre 1946

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro
30 novembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — la loi sur la Constitution de la République française. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9166) ; — la loi n° 46-2383 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection du Conseil de la République. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9176) ; — la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9177) ; — la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9178.)

Art. 2

Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.